



SITUATION FINANCIERE

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

au 31 décembre 2021

Dossier suivi par

Alexandre VILLENEUIL
Trésorier

Téléphone
0692 71 71 48

Courriel
Alex.villen19@gmail.com

Adresse Siège social
20, route P. Tsiranana
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrtt.re

Agrément Ministériel

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Ce document est élaboré sur la base des présentations faites lors de nos assemblées générales ordinaires ou électives, depuis 2018.

Pour la deuxième année consécutive, à l'image de l'ensemble du monde sportif, la LRTT a subi les désagréments liés à la crise sanitaire de la COVID-19.

Ceci a principalement engendré une diminution ou la suppression pure et simple de certaines actions sportives et de promotion.

Paradoxalement, la situation financière s'est avérée un temps « florissante » puisque, malgré une activité très fortement réduite (à 60 % sur l'année), les organismes bailleurs de subvention ont préservé les dotations. Parallèlement, les clubs, grâce à de très grandes facilités de règlement (échéances) et remises diverses, ont pu régler leurs engagements sportifs, leurs prises de licences etc.

Notre sport, n'étant pas dépendant des recettes liées à des entrées payantes aux compétitions, n'a finalement pas eu à souffrir d'un manque de trésorerie.

Les subventions étant, pour une large part, reportées de l'année 2020 à l'année 2021, nous avons engagé autant d'actions que nous pouvions sur les temps qui nous étaient impartis.

Ainsi, sur le plan sportif, nous avons pu terminer les Critériums de la saison 2020/2021, assurer la première partie du championnat par Équipes 2021/2022, proposer une sortie pour les sélections jeunes en métropole au mois d'octobre, organiser des stages de Jeunes en janvier et encore octobre, coordonner des regroupements de jeunes ces derniers mois.

Nous avons mis les moyens humains et financiers nécessaires dans les organisations (indemnités, déplacements, ...).

La Ligue a poursuivi sa politique d'aide aux clubs émergents et formateurs en les dotant de matériels divers et variés (tables, balles d'initiation, raquettes de perfectionnement, marqueurs). Elle les a aussi aidés à s'équiper d'ordinateurs portables pour faciliter leur gestion sportive. En étroite collaboration avec certaines commissions, plusieurs matériels ont été commandés (polos et kits d'arbitrage pour la CRA, matériel informatique, ...).

Mais le grand changement qui est intervenu cette année est l'embauche d'un conseiller-entraîneur de Ligue. Cette opération a pu voir le jour grâce à un subventionnement de l'ANS et du Conseil Régional.

Le salaire de notre conseiller prend une place très importante dans le budget annuel de notre association.

Il est très rassurant de constater que la situation financière très saine de la LRTT n'entraîne aucune dépense inconsidérée. Depuis 3 ans maintenant que l'équipe est en place, jamais un membre du Bureau n'a demandé des indemnités de déplacement terrestre. Il en est de même du petit matériel et des fournitures d'aide à la gestion administrative dont les achats sont réduits à leur plus simple expression. Il n'est nulle question de téléphone ou encore d'abonnement Internet. Quant aux pots, repas ou autres festivités à destination des membres du Conseil de Ligue : il n'y en a pas.

2/4

Ci-après un point sur les grands postes du bilan et compte de résultat.

I) Disponibilités au 31/12/2020

Au 31/12/2020, le solde bancaire s'élève à 66 390,84 €, alors qu'il était de 66 756,51 € la saison passée.

Nous avons aussi quelques centaines d'euros disponibles sur l'ancien compte de Ligue (404,56 €), en caisse (328,00 €) et enfin 49,32 € sur le CSL.

II) Créances

Le montant de la créance clubs s'élève à 95,00 €. Elle est très faible puisque quasiment tous les clubs sont à jour financièrement. Elle concerne des frais de mutation (*). Cette somme devra être prochainement être récupérée. Nous avons aussi réglé un fournisseur deux fois pour 429,88 € et cette somme doit nous revenir

(*) à noter que normalement le règlement des frais de mutation devrait accompagner les demandes. La LRTT a décidé de permettre aux clubs de régler ces frais en fin de phases.

III) Subventions à recevoir

Nous avons plusieurs milliers d'euros à récupérer. 4 100,00 € de la part de la Région pour les Actions annuelles la dotation en matériels, mais aussi 6 000,00 € pour l'aide à l'emploi de notre conseiller-entraîneur. Les comptes-rendus seront à transmettre avant le mois de mai 2022.

La FFTT doit nous rembourser les sommes dépensées par notre présidente pour se rendre à l'AG 2021 (1 086,49 €), ainsi que la deuxième partie de la subvention de la saison 2020/2021 pour un montant de 1 525,00 €.

Il a été assez compliqué de justifier l'ensemble des sommes que nous avons reçues. N'oublions pas que des actions subventionnées par l'ANS en 2020, avaient été reportées en 2021. La démarche n'est pas si simple puisque l'année 2021 a elle aussi été amputée de plusieurs mois d'activité.

Ce sont 16 postes différents qui ont été subventionnés entre 2020 et 2021 de la part de l'ANS (État), la DRAJES (État au niveau local), le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'ORESSSE.

Pour information, en 2020 l'ANS avait subventionné des actions dans les domaines suivants : Formation d'arbitres et Juges, la Journée Ping au Féminin, Sport Santé et rapprochement avec les Associations scolaires. La Région est intervenue sur l'achat de matériel et la formation sportive de jeunes joueurs. Le Département était aussi impliqué dans cette dernière action.

Pour 2021, l'ANS s'est impliquée dans le recrutement et la fidélisation des Jeunes, EDUC PING, un soutien aux clubs et la valorisation des bénévoles. La DRAJES a pris en compte l'aide matérielle pour la relance des clubs ainsi que l'aide à la licenciation.

La Région est intervenue encore une fois dans le domaine matériel et le déplacement des sportifs, sans oublier l'aide à l'emploi.

IV) Dettes

La LRTT n'a pas de dettes, ou uniquement « systémiques » (le temps de déclarer les créanciers dans la base de la banque), pour un montant de 1 568,32 € qui seront déjà versés à l'heure où vous lirez ces lignes... Elle se fait un point d'honneur de régler toujours très rapidement ses créanciers et ses fournisseurs. Les délais de virement sont vraiment très courts afin, notamment, de favoriser au mieux les personnes qui attendent leurs règlements.

3/4

V) Emprunts et dettes financières

Nous avons décidé de « supprimer » ce poste cette année.

En effet les cautions de 50,00 euros par club, exigibles en début de saison, n'ont pas été réclamées à la rentrée. Nous avons simplement fait un report d'une saison sur l'autre.

VI) Produits d'exploitation et exceptionnels

Les produits s'élèvent à 91 804,30 €.

Ils correspondent en presque totalité aux subventions affectées à l'exercice 2021 (55 900,00 €) et aux licences, affiliations, engagements aux compétitions et mutations réclamées aux clubs réunionnais (28 012,38 €) et aux participations des athlètes. Le loyer du local nous apporte 3 000 € l'an.

VII) Charges d'exploitation

Les dépenses s'élèvent à 92 006,10 €. Mais, une somme de 429,88 euros ayant été débitée deux fois, on se rend compte au final que les charges sont en réalité de 91 740,09 €. Nous sommes donc bénéficiaires sur l'exercice (+ 228,08 €).

Certains postes présentent des montants significatifs, à savoir :

- Salaires et charges diverses du Conseiller-entraîneur de Ligue pour un montant de 15 414,05 €,
- Achats d'équipements pour les clubs sportifs : tables, raquettes, balles, marqueurs, ... pour un montant de 27 372,10 €,
- Indemnités techniciens et entraîneurs : il s'agit des indemnités des entraîneurs durant les stage jeunes de janvier 2021 et octobre 2021 pour un montant de 3 670,00 €,
- Le stage en métropole pour la sélection Jeunes au mois d'octobre pour un total de : 19 580,22 €,
- Les stages aux mois de janvier et d'octobre au CREPS de Ste Clotilde pour un montant de : 7 812,46 €,
- L'achat de matériel numérique à destination des clubs et des commissions de Ligue : 5 402,60 €,
- Le poste FFFT avec la prise des licences et les engagements sportifs : 8 448,85 €.

VIII) Résultat net

Au 31/12/2021, la LRTT présente un résultat négatif de 201,80 €. Notre Budget Prévisionnel pour 2021 avoisinait les 94 000 €. Avec un budget de 92 000 €, on peut dire qu'on a collé de très près à nos prévisions.

EN CONCLUSION :

Malgré une année civile 2021 avec une activité fortement perturbée par la situation générale, nous avons quand-même un budget qui dépasse les 90 K euros. Nous avons effectivement fait le forcing sur certaines actions pour lesquelles nous avons reçu un subventionnement en 2020 et qu'il fallait absolument justifier pour 2021.

Nos ressources financières sont toujours conséquentes.

4/4

Nous sommes toujours très dépendants des subventions qui viennent principalement de l'ANS, de la DRAJES, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'ORESSE (billets d'avions).

La FFTT nous aide également un peu mais nous ne sommes pas capables de dire à l'heure actuelle sur quoi se base notre organisme de tutelle pour nous octroyer 3 050 € par an, ni même la forme que prendra cette aide l'année prochaine... On sait aussi que la FFTT nous soutient pour la participation d'un de nos représentants à l'assemblée générale fédérale institutionnelle. Nous sommes demandeurs et en attente d'une convention qui clarifierait les interactions FFTT/LRTT ; notamment dans le domaine financier.

Nous prenons garde à ne pas trop « bousculer » les clubs en cette période difficile. Plusieurs décisions de Ligue ont permis d'amortir au mieux les difficultés rencontrées. C'est heureux puisque tout est à peu près à jour entre les associations pongistes et la Ligue.

Ce résultat ainsi que les disponibilités (banque) de la LRTT doivent être relativisés et nous devons toujours nous préparer à des baisses ou des amputations sur les subventions qui nous sont octroyées. A ce sujet nous allons transférer une bonne partie de l'argent présent sur le compte-courant sur le Compte Sur Livret (épargne).

Le moyen de fonctionner efficacement en disposant des réserves financières nécessaires est connu. Il faut que nos recettes propres représentent une part plus importante de notre budget. Les deux seules pistes sont les suivantes : une augmentation marquée du nombre de licenciés accroissant, de fait, les rentrées d'argent liées à ces inscriptions et/ou développer des actions de sponsoring et de partenariat avec des sociétés locales.

Pour augmenter le nombre de licenciés, toute une stratégie est mise en place, dans laquelle notre conseiller-entraîneur tient une place centrale.

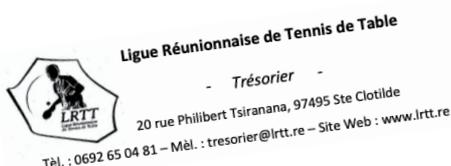
On sait que pour le sponsoring c'est bien plus difficile et compliqué. Notre présidente a cependant pris des contacts sérieux avec une enseigne locale très connue. Nous espérons aboutir à des résultats concrets en cette année 2022.

Nous vous remercions de votre attention.

La présidente



Isabelle Alliot-Michoux



Le trésorier



Alexandre VILLENEUIL